



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 3 DECEMBRE 2018

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 29 octobre 2018,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

M. Jean-Luc BOURGEOIS
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléante de

Mme Caroline CAYEUX
M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Jean-Luc SAUVE, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Didier RUMEAU, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric de VALROGER

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2018 12/03-01 relatif au débat d'orientation budgétaire de l'année 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2019 annexées à la présente délibération et dont les principales actions sont les suivantes :

- la continuité et le développement des actions entreprises,
- un budget primitif sans reprise de résultats,
- la stabilité des participations sollicitées aux membres du syndicat,
- la maîtrise des charges de fonctionnement permettant de conforter nos actions,
- la possibilité d'ajuster avec la prévision d'un budget supplémentaire.

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

RÉUNION DU 3 DECEMBRE 2018

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019

Remarques préliminaires

Par la création de notre syndicat mixte, les trois collectivités membres ont fait le choix de se rassembler afin de gérer la propriété de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion liées à cet équipement.

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRE mises en application par décret n°2016-841 du 24 juin 2016, imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI comme le SMABT, le débat d'orientation budgétaire doit comporter également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel et à la durée effective du travail.

Par ailleurs, il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Préambule :

L'exercice 2019 marque le début de la préparation du renouvellement du prochain contrat de concession. Penser et concevoir le futur de l'aéroport de Beauvais avant de sélectionner nos conseils et d'enclencher le travail technique et contractuel pour finalement traduire l'ensemble dans un cahier des charges. Si nous voulons réussir la double échéance du nouveau contrat en 2023 et celle de Paris 2024, prenons place dès maintenant sur la ligne de départ.

La première priorité est de réussir l'implantation de la base. Gage de pérennité du développement de l'aéroport à court terme, elle augmentera sa valeur à moyen-terme. Le SMABT doit favoriser y compris par son budget le consensus autour de ce challenge. Nous envisageons d'orienter notre communication à l'égard de la population du Beauvaisis sur sa perception et son degré d'acceptation de l'aéroport (réalisation d'un sondage d'opinion et d'attentes exprimées sur le développement de l'aéroport), tournant d'une communication plus directe à travers les réseaux sociaux.

Si le maintien des dispositifs d'aide aux riverains ne fait pas débat, nous ajusterons notre budget au coût réel de leur fonctionnement. En outre, le SMABT doit être capable de soutenir, dans sa modeste mesure, les investissements réalisés par l'exploitant pour proposer des équipements plus performants destinés à accueillir des appareils de dernière génération (équipement des postes avion en 400hz). Des études d'aménagement de zones d'activités au nord et au sud de la piste sont à envisager tout comme les études d'amélioration des accès à la plate-forme.

Enfin, notre première urgence c'est de reprendre des actions commerciales agressives pour optimiser les retombées touristiques sur notre territoire. Les vagues d'enquêtes, administrées cette fois-ci par des cabinets spécialisés, commenceront dès le 1^{er} trimestre 2019. Elles seront réalisées en partenariat avec l'exploitant et seront suivies d'actions de promotion et de commercialisation communes avec des indicateurs de performance et de résultat. Il est grand temps de tourner la page du point d'informations touristiques.

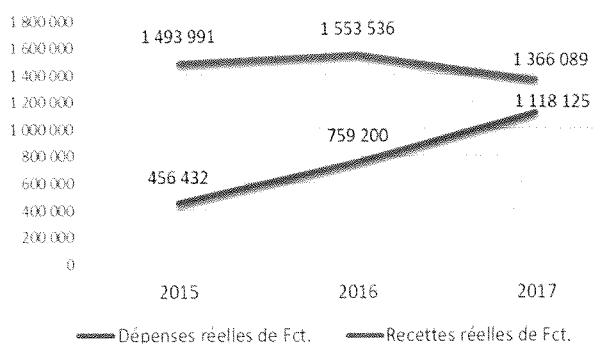
I- ETAT DES LIEUX

A- Le fonctionnement du SMABT

A partir de 2016, l'autonomie du SMABT s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en raison de la prise en compte des frais supportés par le conseil départemental désormais refacturés au SMABT, tel que l'avait demandé la cour des comptes. Dans le même temps, les collectivités membres ont réduit leurs dotations de fonctionnement de l'ordre de 40%.

La conjugaison de ces deux facteurs a eu donc pour effet de réduire significativement l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, et donc les marges de manœuvres dont dispose le SMABT.

Evolution des dépenses et recettes de Fct.



NB : recettes hors reprise de résultats

Cependant, le SMABT s'est adapté à ces contraintes pour maintenir en l'état ces engagements :

- attractivité de l'aéroport,
- développement des retombées économiques et touristiques,
- plan d'actions pour le développement durable.

Sur ce dernier point, en particulier sur la prise en compte des populations exposées, le SMABT se montre exemplaire en protégeant au-delà du cadre réglementaire :

- Le SMABT abonde au fonds d'aides aux riverains au côté de l'exploitant (jusqu'à 5 000€ par dossier). Fonds pour lequel le SMABT a consenti à une avance de 3 M€ pour permettre sa mise en œuvre rapide et efficace sans attendre les mécanismes de la TNSA (Taxes sur les Nuisances Sonores Aériennes)
- Le SMABT a créé un dispositif unique et non obligatoire à l'attention des populations riveraines non éligibles, puisqu'en dehors du Plan de Gène Sonore, mais néanmoins impactées. Cette aide exceptionnelle pour la zone de transition supporte les travaux d'insonorisation jusqu'à 7 000 € par logement.

B- Le programme d'investissements

En outre, le SMABT n'a pas manqué d'ambition puisqu'il a supporté les investissements nécessaires (9 M€) à l'aménagement et à la construction des équipements indispensables à l'installation des opérations aériennes de l'IGN. Le maintien dans l'Oise d'un des fleurons des services régaliens et de sa cinquantaine de collaborateurs est sans conteste pour l'aéroport de Beauvais un facteur positif pour son image et pour la diversification des activités aéroportuaires à venir.

Cependant, le SMABT est propriétaire d'installations dont il faudra supporter les charges financières et de maintenance sur le long terme.

Dans son rôle d'aménageur, le SMABT a également répondu présent quand il s'est agi de financer la voirie pour desservir la nouvelle tour de contrôle (705 K€). Il a également été mis à contribution de façon notable pour l'éclairage de la RD 203 route d'accès à l'aéroport (175 K€) dont nous supportons également le coût des consommations et de la maintenance.

La baisse des recettes associée à une augmentation des dépenses esquisse les prémices d'un effet ciseau dont il faut s'inquiéter.

II- ADAPTER NOTRE STRATEGIE AU CONTEXTE ACTUEL

Le projet de base ainsi que la préparation du futur contrat de concession nous obligent à ajuster notre stratégie au contexte actuel.

Alors que nous sommes avec la SAGEB en pleine période de négociation avec les compagnies pour accueillir des appareils basés, il n'est évidemment pas question de réduire les fonds dédiés aux dispositifs d'aides à l'insonorisation des riverains de l'aéroport. En revanche, nous disposons du recul nécessaire pour affiner ces lignes budgétaires.

Le fonds d'aide aux riverains constitué par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) due par les compagnies aériennes à chaque décollage a été mis en place et opérationnel à l'aéroport de Beauvais à partir du 1^{er} janvier 2012.

Depuis cette date, 441 demandes ont été déposées. Sur ces 441 demandes, 278 sont éligibles.

En seulement 7 ans, près de 78% des demandes au titre du fonds d'aide aux riverains ont bénéficié de l'aide financière provenant de la TNSA complétée par celle du SMABT allant jusqu'à 5000 euros par dossier.

Ce rythme très soutenu n'a pu être possible que grâce à une avance remboursable de 3 millions d'euros consentie par les élus du Syndicat mixte et versée en deux fois en 2013 et 2016 permettant ainsi d'accélérer le traitement et le financement des dossiers.

Le rythme de financement des dossiers est actuellement de 5 à 6 dossiers par an.

Etat d'avancement des dossiers au 15 novembre 2018	TOTAL	BEAUVAIS	TILLE	TROISSEREUX
Dossiers éligibles	278			
Dossiers finalisés	208	18	150	40
Dossiers en travaux	16	1	11	4
Dossiers déposés restant à financer	54	2	30	22

Concernant le dispositif exceptionnel de la « zone dite de transition » située en limite du plan de gêne sonore mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015 par le syndicat, 59 demandes ont été déposées. Parmi elles, 29 demandes sont éligibles.

A ce jour, 21 diagnostics de logements ont été réalisés par notre expert acousticien et 10 riverains (3 à Tillé, 3 à Troissereux et 4 à Laversines) ont décidé d'engager les travaux et ont bénéficié ainsi de l'aide financière du SMABT à hauteur de 40% du montant des travaux engagés dans leur logement pouvant aller jusqu'à 7000 euros maximum.

Pour préparer ces échéances, nous souhaitons avoir une idée précise de la perception de la place occupée par l'aéroport et les attentes exprimées par la population du territoire. Voilà pourquoi nous proposerons l'administration d'un sondage auprès de la population du Beauvaisis.

Il nous faut aussi mieux connaître nos passagers pour mieux les reconnaître et leur parler. En ce sens, nous renforcerons notre offre de produits touristiques et amorçons le virage de notre stratégie digitale avec la mise en place d'outils de mesure de la performance et du résultat.

Cela se traduira par le maintien de l'Observatoire des Retombées Socio-Economiques et l'administration des questionnaires passagers par un institut spécialisé pour 3 vagues en 2019 en coordination avec la SAGEB pour une meilleure efficacité (mutualisation des coûts et du processus d'administration).

Ce travail débouchera sur la conception, la promotion et la commercialisation de packages touristiques. Ces opérations se substitueront au financement du point tourisme.

Le programme d'investissements ne comporte pas de projets majeurs en cours ou en prévision pour l'année 2019. Il s'agit plutôt de préparer ceux de l'avenir : citons notamment les études préalables à l'amélioration des accès routiers à la plate-forme ou encore l'aménagement des zones d'activité côté nord ou côté IGN. Sur ce dernier point, le SMABT n'aura sans doute plus les moyens d'acquiescer seul de nouvelles unités foncières. Nous privilégierons sans doute une stratégie de partenariat avec les collectivités membres.

III- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019

Dans ces conditions, la trajectoire budgétaire pour 2019 se caractérise par une maîtrise des coûts de fonctionnement et une limitation de l'effort d'investissement.

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été réalisées sur la base d'un budget sans reprise anticipée des résultats. Cela bouleverse les grandes masses mais permet de mettre en avant les seules charges et recettes de l'exercice du SMABT.

A- Les recettes de fonctionnement

Pour 2019, le niveau de recettes réelles du SMABT est déterminé par 3 lignes : la redevance de concession versée par l'exploitant, les dotations des collectivités et les loyers perçus au titre de l'occupation du bâtiment IGN.

On peut remarquer que seule la redevance d'occupation versée par la SAGEB est dynamique puisque le contrat de concession prévoit une évolution annuelle de 2%.

Les orientations budgétaires en recettes ont donc été réalisées avec l'hypothèse d'une stabilité des participations sollicitées auprès de la Région, du Département et de l'Agglomération du Beauvaisis.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	OB 2019	Evolution en %
70 – Produit des services	760 945	776 164	+2%
74 – Dotations et participations	421 564	421 564	-
75 – Produits de gestion courante	483 625	483 625	-
002 – résultat reporté	1 324 243	0 *	-
Sous- Total recettes réelles de fonctionnement	2 990 377	1 681 353	
Subventions d'investissements amorties	340 795	339 999	-0,23%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 331 172	2 021 352	-65%

* car pas de reprise anticipée des résultats cette année.

Comme évoqué ci-dessus, l'hypothèse de non anticipation des résultats a pour conséquence une diminution des recettes escomptées dans le cadre du budget primitif. Pour autant, cela ne consiste pas en une perte de moyens puisque le résultat 2018 sera reporté dans le cadre du budget supplémentaire qui sera voté au cours de l'année 2019.

B- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	OB 2019	Evolution en %
11- Charges à caractère général	938 000	735 000	-21,6%
12- Charges de personnel	248 500	248 500	-
65- Charges de gestion courante	1 160 000	580 000	-50%
66- Charges financières	53 953	50 576	-6,25%
67- Charges exceptionnelles	1 000	1 000	-
Dotations aux provisions et imprévues	33 581	9 997	-70,2%
Sous- Total dépenses réelles de fonctionnement	2 435 034	1 625 073	
Subventions d'investissements amorties	500 000	0 *	
Dotations aux amortissements	396 138	396 279	+0,03%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 331 172	2 021 352	-39,3%

* car pas de reprise anticipée des résultats cette année.

Pour tenir compte de la non reprise des résultats 2018, le niveau de dépenses est donc ajusté en conséquence. Ces niveaux de dépenses pourront donc ajuster si besoin en cours d'année par l'affectation du résultat.

Pour autant, les niveaux de dépenses par chapitre sont à un niveau proche des comptes administratifs des exercices passés. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement 2017 ont été de 1, 11 million d'euros tandis que les dépenses réelles de fonctionnement escomptées dans le cadre des orientations budgétaires est de 1,49 million d'euros.

- Informations sur le personnel

La structure des effectifs du SMABT subit peu de modifications en 2019. La collaboration du Conseiller de la Présidente est réduite à 1/10 ETP du fait de la prise de poste à temps plein du nouveau Directeur. La mise à disposition de deux agents du Département (1 ETP + 0.8 ETP) est également supportée par le SMABT. Leur durée effective de travail reste identique en 2019 à savoir 35 heures / semaine. Le niveau de rémunération attendu en 2019 est stable pour l'ensemble du personnel évoluant au SMABT.

- Niveau d'épargne

Le SMABT a contracté une dette de 3 millions d'euros au cours de l'année 2017 dont les éléments détaillés sont présentés ci-après. Ainsi, il est prévu dans le cadre du budget de prévoir l'autofinancement suffisant pour permettre le remboursement en capital de l'emprunt (principe de l'équilibre réel du budget). Cela se concrétise par une prévision d'un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 128 678 euros.

Ces différentes prévisions permettent donc de dégager les niveaux d'épargne suivants :

- Epargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) = 184 958 euros, soit 11% (épargne brute / recettes)
- Epargne nette = (Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts): 0. Soit un niveau d'épargne juste suffisant pour permettre le remboursement de l'emprunt

- Analyse de la dette

Au 1^{er} janvier 2018, les données relatives à la dette sont les suivantes :

- Encours de la dette = 2 604 302 (un seul emprunt)
- Taux fixe = 1,32%
- Fin de remboursement = 12/07/2031

En 2019, le SMABT bénéficiera de l'appui ponctuel d'une AMO Finances Publiques. Il organisera également une consultation pour retenir un prestataire en conception graphique print et digital.

En conclusion, les orientations budgétaires 2019 se résument aux points suivants :

- la continuité et le développement des actions entreprises,
- un budget primitif sans reprise de résultats,
- la stabilité des participations sollicitées aux membres du syndicat,
- la maîtrise des charges de fonctionnement permettant de conforter nos actions,
- la possibilité d'ajuster avec la prévision d'un budget supplémentaire.

